

Le nouveau cœur de bourg a été inauguré



Élus, artisans, commerçants et population lors de la déambulation autour de l'église. | Ouest-France

Environ 150 personnes se sont réunies, samedi, pour inaugurer le nouveau cœur de bourg après 15 mois de travaux d'un montant de 1 400 000 €.

Samedi matin, les habitants, les chefs d'entreprises locales intervenues pendant les travaux, les commerçants et les artisans ont accompagné les élus lors d'une déambulation tout autour de l'église, en appréciant les commentaires de l'architecte en charge des travaux et sous les notes de musique du Marching Band, du Camion jazz de Louvigny (Calvados).

Redynamiser le bourg

Dans leurs discours, les élus ont salué le travail effectué durant les quinze mois de chantier, qui a permis de répondre aux trois attentes des habitants : redynamiser le bourg et ses commerces, respecter les normes en vigueur (en matière d'accessibilité, par exemple) et permettre aux piétons de se réapproprier ce lieu de vie (trottoirs et escaliers élargis permettant des accès directs entre la place et les commerces, mobilier urbain permettant de s'asseoir et de contempler le paysage de la vallée de la Vire à partir des promontoires dégagés, déplacement du monument aux morts permettant un meilleur accueil des participants lors des cérémonies d'hommage en mémoire de ceux tombés pour la France...).

Le député (LREM) Philippe Gosselin a salué « **la réussite totale de l'opération** ». Le président de l'Agglo, Gilles Quinquenel, a rappelé que « **les travaux d'aménagement ont permis de séparer les réseaux d'eaux usées et pluviales, ce qui garantit des rejets de bonne qualité dans la Vire** ».

Le conseiller départemental, Michel de Beaucoudrey, a rappelé « **l'engagement du département dans ce projet et dans ceux à venir dans la commune nouvelle** ».

Le maire, Laurent Pien, remerciait l'ensemble des parties prenantes pour leur travail ; particulièrement l'engagement quotidien de son adjoint aux travaux, ; Alain Eudes. Il a enfin mis en avant l'aide financière exceptionnelle de l'État, de 430 000 € sur un montant de 1 400 000 €.